

Parc de l'Orme – les Sources
42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
Téléphone : 04 77 55 47 27
Email : contact@teampilotage.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ANNULATION (PRESTATIONS DE SERVICE)
PADDOCK EVENTS – TEAM PILOTAGE 42 – 3A FORMATION

ARTICLE 1- Commandes

1.1 Formalisation
Les ventes de prestations sont considérées parfaites après d'une part, établissement d'un devis expressément accepté par écrit par le client (ce qui représente le bon de commande) et le versement des arrhes dues le cas échéant et d'autre part, l'acceptation écrite de cette commande par le prestataire.

1.2Modification de commande
Dans la limite des possibilités du prestataire, les éventuelles modifications de commande demandées par le client ne seront prises en compte que dans la mesure où elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix. Le nombre de participants doit être défini à la signature du devis.

1.3 Arrhes et pénalités
Un montant de 30% du contrat est demandé à la commande de prestation. La commande ne sera confirmée qu'à la réception du versement des arrhes. En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation du devis, pour quelque raison que ce soit, les arrhes versées à la commande seront de plein droit acquis au prestataire et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'annulation de la commande par le client intervenant à moins de 15 jours de la date fixée pour quelque raison que ce soit, une somme correspondant à 20% de la facture totale sera acquise au prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi. Cette somme dû sera complémentaire aux 30% d'acompte.

ARTICLE 2- Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le prestataire et accepté par le client. Les tarifs s'entendent nets et HT. Une facture est établie par le prestataire et remise au client lors de chaque fourniture de services.

ARTICLE 3- Conditions de règlement

3.1 Délais de règlement
Le prix est exigible en totalité et comptant au plus tard 30 jours fin de mois après la fourniture des prestations de services commandées et comme indiqué sur la facture remise au client.
Exclusion de l'escompte. Aucun escompte ne sera pratiqué par le prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes conditions ou sur la facture émise par le prestataire.

3.2 Pénalités de retard
En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux journalier de 3% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entrainera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par le client.

ARTICLE 4- Modalités et fourniture des prestations

Les services seront fournis sur le site PADDOCK 42 - Parc de l'Orme - Les Sources – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON – LOIRE.
L'accès à la Pit-Lane lors de manifestations ne se fera qu'après l'accord d'un moniteur ou encadrant. Pour des raisons de sécurité, il sera demandé aux visiteurs de rester dans le hall de l'établissement ou sur la passerelle extérieure. Il est également important de respecter les horaires préalablement définis, dans la limite du raisonnable, sous peine de facturer les heures supplémentaires. Dans le cadre de nos formations, en cas de retard de plus 25 minutes, le participant ne pourra pas accéder à la formation. Nous rentrerons en contact avec le référent de son entreprise afin de trouver une solution. Ces conditions s'appliquent aussi aux locations de salles pour les séminaires ainsi qu'aux journée ou demi-journée de formation professionnelles.

ARTICLE 5- Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 6- Acceptation du client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnait en avoir une parfaite connaissance.